

Commissions de nomination pour le notariat – Nomination des membres suppléants non-notaires

Lors de la séance plénière du 14 novembre 2012, la Chambre des représentants a procédé à la nomination des huit membres effectifs, non-notaires, des Commissions de nomination pour le Notariat (quatre membres pour la commission de nomination francophone et quatre membres pour la commission de nomination néerlandophone).

En ce qui concerne la nomination des huit membres suppléants non-notaires, à la suite du retrait d'une candidature un nouvel appel aux candidats a été publié au Moniteur belge du 14 décembre 2012 pour le mandat de membre suppléant non-notaire pour la catégorie « professeur » de la commission de nomination francophone.

Pour cette catégorie, les candidatures suivantes ont été introduites dans le délai prescrit, à savoir un mois après publication de l'appel:

- M. Benoît Kohl, professeur à l'Université de Liège;
- M. Jean-Louis Renchon, professeur à l'Université catholique de Louvain.

M. Jean-Louis Renchon ne remplit pas la condition d'âge.

Il atteindrait la limite d'âge, fixée à 67 ans, durant son mandat s'il était nommé.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 23 janvier 2013, le président propose de déclarer la candidature de M. Jean-Louis Renchon irrecevable. Le curriculum vitae des candidats sera transmis aux groupes politiques.